

Question écrite

N° 3193

En Suisse romande, l'école à la maison a de plus en plus d'adeptes.

En 2016, en Suisse, seuls 1'000 enfants sont scolarisés à la maison, contre 880'000 écoliers dans le public et 43'000 dans le privé.

Les demandes de scolarisation à la maison augmentent sensiblement dans tous les cantons.

Il faut savoir que la plupart des cantons exigent, pour qu'il y ait une scolarisation à domicile, que le parent instructeur ait un titre d'enseignant correspondant au niveau de leurs enfants, ou bien que la famille engage un précepteur.

Le canton de Vaud fait figure d'exception puisqu'il ne demande pas ce titre. En revanche, ces enfants sont tout de même suivis par le département de l'instruction obligatoire qui propose même une réglementation à ce sujet.

La démarche exigée par les autorités des cantons de Neuchâtel et du Jura est simple: il suffit d'informer par écrit la direction de l'école. Un inspecteur passe ensuite une fois par an pour s'assurer des progrès de l'enfant.

Constatations faites dans les cantons romands, les demandes pour l'école à la maison seraient en augmentation

Questions:

- Est-ce que les demandes pour l'école à la maison sont en augmentation dans le canton du Jura.
- Quels sont les résultats des contrôles annuels effectués par le Service de l'enseignement (SEN) ?
- Expérience faite pour les enfants ayant été soumis à ce principe d'école à la maison, combien ont rencontrés des problèmes d'intégration sociale.

Delémont le 26 juin 2019

Au nom du groupe PLR J

Bohlinger Alain